

LISTE DES PIECES

NOTE DE PRESENTATION

Pièces obligatoires (art. R311-7 du Code de l'Urbanisme) :

1 - PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS (PEP)

ANNEXES :

1.1 Notice descriptive des ouvrages

1.2 Plans

1.3 Accord des personnes publiques compétentes sur la maîtrise d'ouvrage d'équipements

2 - PROGRAMME GLOBAL DES CONSTRUCTION (PGC)

3 - MODALITES PREVISIONNELLES DE FINANCEMENT (MPF)

Pièces complémentaires :

4 - COMPLEMENTS A PORTER A L'ETUDE D'IMPACT